Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260602-D202605008-DE

DELIBERATION
SEANCE DU 26 MAI 2026

L'an 2026 le 26 mai à 20 heures 15 , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Myriam ALEXANDRE, Maire.

Présents : Myriam ALEXANDRE, Thierry AMMONIAUX, Emma FESSELIER, Pascal BARBRON, Béatrice GARNIER, Valérie HENRY, Aymeric CROISSANT, Astrid JOURDAN, Maxime FÉVRIER, Séverine LORIER, Fabrice LABBÉ, Audrey MENEUX, Nicolas TOUTAIN, Sonia SUBIRY, BOUVIER Joël.

Absents excusés : Néant

Absent : Néant

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation : 21/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026

A été nommé(e) secrétaire : Thierry AMMONIAUX

- **2026-05-008 Fixation des tarifs garderie municipale l'année scolaire 2026-2027**

Madame HENRY, Rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la garderie du matin et de la garderie du soir pour l'année scolaire 2026-2027.

Les tarifs pour l'année en cours sont les suivants :

GARDERIE MATIN	TARIFS 2025-2026	TARIFS 2026-2027
07 H 15 à 07 H 30	-	0.50
7 H 30 à 8 H 00	1,70	0.90
8 H 00 à 8 H 30	1,20	0.90
GARDERIE SOIR	**TARIFS 2025-2026**	**TARIFS 2026 -2027**
16 H 45 à 17 H 15	1,20	0.90
17 H 15 17 H 45	1,70	0.90
17 H 45 18 H 15	2,20	0.90
18 H 15 A 18 H 30	2,70	0.50
> 18 H 30 (exceptionnel)	10,00	10.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les tarifs de l'étude surveillée seront identiques aux tarifs de la garderie.

A Saint-Germain-du-Pinel,
Le 26 05 2026
Le Maire
Myriam ALEXANDRE

Saint Germain du Pinel
1 rue de la Mairie 35370